

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 27 février 2020 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier

NOR : ECOT2005670A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 27 février 2020, vu la décision (PESC) 2017/2074 du Conseil du 13 novembre 2017 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela, modifiée notamment par les décisions (PESC) 2019/1596 du 26 septembre 2019 et 2019/1893 du 11 novembre 2019 ; vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13, les arrêtés du 30 août 2019 (NOR : ECOT1923824A) et du 27 septembre 2019 (NOR : ECOT1927794A) sont abrogés.

A Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par les personnes mentionnées dans l'annexe sont gelés.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère de l'économie et des finances au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

ANNEXE

PERSONNES PHYSIQUES, MORALES, ENTITÉS, ORGANISMES LIÉS À VENEZUELA (UE)

* Antonio José Benavides Torres

Date de naissance : 13/06/1961

Renseignements complémentaires : chef du gouvernement du district de la capitale (Distrito Capital) jusqu'en janvier 2018 ; général de la Garde nationale bolivarienne jusqu'au 21 juin 2017 ; impliqué dans la répression de la société civile et de l'opposition démocratique vénézuéliennes et responsable de graves violations des droits de l'homme commises sous son commandement par la Garde nationale bolivarienne ; ses actions et les politiques qu'il a menées en tant que général de la Garde nationale bolivarienne, notamment lorsque celle-ci a joué un rôle de premier plan en ce qui concerne le maintien de l'ordre lors de manifestations civiles et lorsqu'il s'est prononcé publiquement en faveur de la compétence des tribunaux militaires pour juger des civils, ont porté atteinte à l'État de droit au Venezuela ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/88 du 22/01/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Blanco Hurtado Nestor Neptali

Date de naissance : 26/09/1982

Carte d'identité n° : V-15222057

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; commandant de la Garde nationale bolivarienne (GNB), agissant aux côtés de fonctionnaires de la direction générale du contre-renseignement militaire [Dirección General de Contrainteligencia Militar (DGCIM)] depuis au moins décembre 2017. Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus dans les locaux de la DGCIM

Désigné par le règlement (UE) 2019/1586 du 26/09/2019, modifié par le règlement (UE) 2019/1891 du 11/11/2019

* Blanco Marrero Rafael Ramon

Date de naissance : 28/02/1968

Carte d'identité n° : V-6250588

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; directeur adjoint de la direction générale du contre-renseignement militaire (Dirección General de Contraineligencia Militar (DGCIM)) depuis au moins décembre 2018 et général de division de l'armée nationale bolivarienne du Venezuela depuis le 5 juillet 2019. Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus dans les locaux de la DGCIM par des fonctionnaires de la DGCIM placés sous son commandement. Associé au décès du capitaine Acosta

Désigné par le règlement (UE) 2019/1586 du 26/09/2019

* Calderon Chirinos Carlos Alberto

Carte d'identité n° : V-10352300

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; Titulaire d'un poste à responsabilité (dénommé commissaire, directeur et directeur général) au sein du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN). Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus dans les locaux du SEBIN. En particulier, il a participé à des actes de torture et à des traitements cruels, inhumains et dégradants de détenus à El Helicoide, une prison du SEBIN, et a été responsable de tels agissements

Désigné par le règlement (UE) 2019/1586 du 26/09/2019, modifié par le règlement 2019/1891 du 11/11/2019

* Delcy Eloina Rodríguez Gómez

Date de naissance : 18/05/1969

Renseignements complémentaires : vice-présidente du Venezuela, ancienne présidente de l'Assemblée constituante illégitime et ancien membre de la Commission présidentielle chargée de mettre en place l'Assemblée constituante nationale illégitime ; les actions qu'elle a menées dans le cadre de la Commission présidentielle, puis en tant que présidente de l'Assemblée constituante illégitime, ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, y compris par l'usurpation des pouvoirs de l'Assemblée nationale et leur utilisation pour s'en prendre à l'opposition et l'empêcher de prendre part au processus politique ; sexe féminin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Diosdado Cabello Rondón

Date de naissance : 15/04/1963

Renseignements complémentaires : président de l'Assemblée constituante et premier vice-président du Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV) ; impliqué dans des atteintes à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, notamment en utilisant les médias pour attaquer et menacer publiquement l'opposition politique, d'autres médias et la société civile ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/88 du 22/01/2018, modifié par les règlements (UE) 2018/1653 du 06/11/2018, (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Elías José Jaua Milano

Date de naissance : 16/12/1969

Renseignements complémentaires : ex-ministre du pouvoir populaire pour l'éducation. Ancien président de la Commission présidentielle pour l'Assemblée nationale constituante illégitime. Responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela par le rôle qu'il a joué en dirigeant la mise en place de l'Assemblée constituante illégitime ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par les règlements (UE) 2019/1169 du 08/07/2019, (UE) 2019/1891 du 11/11/2019

* Escalona Marrero Alexis Enrique

Date de naissance : 12/10/1962

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; chef en charge du Bureau national de lutte contre la criminalité organisée et le financement du terrorisme (ONDOFT). Commandant national du commando national anti-extorsion et anti-séquestration (Comando Nacional Antiextorsión y Secuestro (CONAS)) entre 2014 et 2017. Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus par des membres du CONAS sous son commandement. Également responsable de la répression de la société civile exercée par des membres du CONAS sous son commandement

Désigné par le règlement (UE) 2019/1586 du 26/09/2019

* Franco Quintero Rafael Antonio

Date de naissance : 14/10/1973

Carte d'identité n° : V-11311672

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; agent du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN). Chef du service des enquêtes au sein de la direction générale du contre-renseignement militaire (Dirección General de Contraineligencia Militar (DGCIM)) au moins entre 2017 et décembre 2018. Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus dans les locaux de la DGCIM par des membres de la DGCIM sous son

commandement. Également responsable de la répression de la société civile et de l'opposition démocratique, qui a été exercée par des membres de la DGCIM sous son commandement. Associé au décès du capitaine Acosta

Désigné par le règlement (UE) 2019/1586 du 26/09/2019

* Freddy Alirio Bernal Rosales

Date de naissance : 16/06/1962

Lieu de naissance : San Cristóbal, État de Táchira, Venezuela

Renseignements complémentaires : chef du Centre de contrôle national des Comités locaux d'approvisionnement et de production (CLAP) et protecteur de l'État de Táchira. Également commissaire en chef du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN). En tant que chef des CLAP et protecteur de l'État de Táchira, il peut faire appel aux forces spéciales (FAES) et est en mesure d'influencer les nominations des juges et procureurs. Responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie par la manipulation, à des fins électorales, de la distribution de colis alimentaires par les CLAP. Par ailleurs, en tant que commissaire en chef du SEBIN, il est responsable d'activités de ce dernier ayant conduit à de graves violations des droits de l'homme, telles que des détentions arbitraires ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par les règlements (UE) 2019/1169 du 08/07/2019, (UE) 2019/1891 du 11/11/2019

* Granko Arteaga Alexander Enrique

Date de naissance : 25/03/1981

Carte d'identité n° : V-14970215

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; chef (directeur) de la division des affaires spéciales de la direction générale du contre-renseignement militaire (Dirección General de Contrainteligencia Militar (DGCIM)). Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force entraînant la mort et des blessures et les mauvais traitements infligés à des détenus dans les locaux de la DGCIM par lui-même, mais également par des fonctionnaires sous son commandement. Également responsable de la répression de la société civile exercée par des membres de la DGCIM sous son commandement, et impliqué directement dans une telle répression. Associé au décès du capitaine Acosta

Désigné par le règlement (UE) 2019/1586 du 26/09/2019

* Guerrero Mijares Hannover Esteban

Date de naissance : 14/01/1971

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; chef du service des enquêtes au sein de la direction générale du contre-renseignement militaire (Dirección General de Contrainteligencia Militar (DGCIM)) au moins entre avril 2019 et août 2019. En tant que chef du service des enquêtes, il a supervisé le centre de la DGCIM à Boleíta. Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus par lui-même, mais également par des fonctionnaires sous son commandement, en particulier à Boleíta. Associé au décès du capitaine Acosta

Désigné par le règlement (UE) 2019/1586 du 26/09/2019

* Gustavo Enrique González López

Date de naissance : 02/11/1960

Renseignements complémentaires : reconduit en tant que chef du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN) le 30 avril 2019 ; ancien conseiller pour la sécurité et le renseignement auprès du cabinet du président, du 8 janvier 2019 au 30 avril 2019, et chef du SEBIN jusqu'en octobre 2018 ; responsable, en tant que chef du SEBIN, de graves violations des droits de l'homme (détentions arbitraires, traitements inhumains et dégradants et torture, notamment) et de la répression de la société civile et de l'opposition démocratique vénézuéliennes ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/88 du 22/01/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Iván Hernández Dala

Date de naissance : 18/05/1966

Renseignements complémentaires : chef de la direction générale du contre-renseignement militaire (DGCIM) depuis janvier 2014 et chef de la Garde présidentielle depuis septembre 2015 ; en tant que chef de la DGCIM, Iván Hernández Dala est responsable de graves violations des droits de l'homme et de la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique par des membres de la DGCIM placés sous son commandement, dont l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Jesús Rafael Suárez Chourio

Date de naissance : 19/07/1962

Renseignements complémentaires : commandant en chef de l'armée nationale bolivarienne du Venezuela et chef de l'état-major du commandement en chef. Ex-général de l'armée nationale bolivarienne du Venezuela et ancien commandant de la Région de défense intégrale de la Zone centrale (REDI centrale) du Venezuela. Responsable de graves violations des droits de l'homme commises par les forces placées sous son commandement lorsqu'il était général dans l'armée nationale bolivarienne du Venezuela, dont l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus. Il s'en est pris à l'opposition démocratique et a soutenu le recours aux tribunaux militaires pour juger des manifestants civils ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par les règlements (UE) 2019/1169 du 08/07/2019, (UE) 2019/1891 du 11/11/2019

* Katherine Nayarith Harrington Padrón

Date de naissance : 05/12/1971

Renseignements complémentaires : procureure générale adjointe de juillet 2017 à octobre 2018 ; nommée à ce poste par la Cour suprême, en violation de la constitution, et non par l'Assemblée nationale ; responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, notamment en ayant engagé des poursuites motivées par des considérations politiques et en n'enquêtant pas sur des violations des droits de l'homme qu'aurait commises le régime Maduro ; sexe féminin

Désignée par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Maikel José Moreno Pérez

Date de naissance : 12/12/1965

Renseignements complémentaires : président et ancien vice-président de la Cour suprême du Venezuela (Tribunal Supremo de Justicia) ; en ces qualités, il a soutenu et facilité les actions et politiques du gouvernement, qui ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, et est responsable d'actions et de déclarations qui ont eu pour effet d'usurper l'autorité de l'Assemblée nationale ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/88 du 22/01/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Néstor Luis Reverol Torres

Date de naissance : 28/10/1964

Renseignements complémentaires : ministre de l'intérieur, de la justice et de la paix depuis 2016. Également nommé vice-président des travaux publics et des services et secrétaire exécutif de l'état-major électrique en avril 2019. Ex-général de la Garde nationale bolivarienne. Responsable de graves violations des droits de l'homme, notamment la torture de prisonniers (politiques), et de la répression de l'opposition démocratique vénézuélienne, y compris l'interdiction et la répression de manifestations politiques, commises par les forces de sécurité sous son commandement ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/88 du 22/01/2018, modifié par les règlements (UE) 2019/1169 du 08/07/2019, (UE) 2019/1891 du 11/11/2019

* Sandra Oblitas Ruzza

Date de naissance : 07/06/1969

Renseignements complémentaires : vice-présidente du Conseil électoral national (CNE) et présidente de la Commission du registre civil et électoral ; responsable des activités du CNE qui ont porté atteinte à la démocratie au Venezuela et notamment contribué à la mise en place de l'Assemblée constituante illégitime et à la manipulation du processus électoral ; sexe féminin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Sergio José Rivero Marcano

Date de naissance : 08/11/1964

Renseignements complémentaires : inspecteur général des forces armées nationales boliviennes ; général de la Garde nationale bolivarienne jusqu'au 16 janvier 2018 ; impliqué dans la répression de la société civile et de l'opposition démocratique au Venezuela, et responsable de graves violations des droits de l'homme commises sous son commandement par la Garde nationale bolivarienne, y compris l'usage excessif de la force, la détention arbitraire de membres de la société civile et de l'opposition ainsi que les mauvais traitements dont ils ont fait l'objet ; ses actions et initiatives en tant que commandant en chef de la Garde nationale bolivarienne, qui s'est notamment rendue coupable d'agressions contre des membres de l'Assemblée nationale élue démocratiquement et d'intimidations à l'égard de journalistes ayant fait état de fraudes dans le cadre de l'élection de l'Assemblée constituante illégitime, ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Socorro Elizabeth Hernández Hernández

Date de naissance : 11/03/1952

Renseignements complémentaires : recteur et membre du Conseil électoral national (CNE) ainsi que de la Commission électorale nationale (JNE) ; responsable des activités du CNE qui ont porté atteinte à la démocratie au Venezuela et notamment contribué à la mise en place de l'Assemblée constituante illégitime et à la manipulation du processus électoral dans le cadre de l'annulation d'un scrutin révocatoire du président en 2016, de l'ajournement des élections de gouverneurs en 2016 et du déplacement de bureaux de vote à bref délai avant les élections de gouverneurs en 2017 ; sexe féminin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Tareck Zaidan El-Aissami Maddah

Date de naissance : 12/11/1974

Renseignements complémentaires : vice-président de l'économie et ministre de l'industrie et de la production nationales ; en sa qualité d'ancien vice-président du Venezuela contrôlant la direction du Service de renseignement

national bolivarien (SEBIN), Maddah est responsable des graves violations des droits de l'homme commises par cette organisation, dont des détentions arbitraires, des enquêtes motivées par des considérations politiques, des traitements inhumains et dégradants, et des actes de torture ; il est également responsable d'avoir soutenu et mis en oeuvre des mesures et activités portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit, y compris l'interdiction de manifestations publiques, et d'avoir dirigé le "commandement anti-coup d'État" du président Maduro, dont la société civile et l'opposition démocratique ont été les cibles ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019

* Tarek William Saab Halabi

Date de naissance : 10/09/1963

Lieu de naissance : El Tigre, État d'Anzoátegui, Venezuela

Renseignements complémentaires : procureur général du Venezuela nommé par l'Assemblée constituante. En cette qualité, et dans ses anciennes fonctions de médiateur et de président du Conseil moral républicain, il a porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela en apportant publiquement son soutien à des actions menées contre des opposants au gouvernement du Venezuela et au retrait de compétences de l'Assemblée nationale ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/88 du 22/01/2018, modifié par les règlements (UE) 2019/1169 du 08/07/2019, (UE) 2019/1891 du 11/11/2019

* Tibusay Lucena Ramírez

Date de naissance : 26/04/1959

Renseignements complémentaires : présidente du Conseil électoral national (Consejo Nacional Electoral – CNE)). Ses actions et les politiques qu'elle a menées ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, notamment en ne veillant pas à ce que le CNE demeure une institution impartiale et indépendante, ainsi que le prévoit la constitution vénézuélienne, facilitant ainsi la mise en place de l'Assemblée constituante et la réélection de Nicolás Maduro en mai 2018 au travers d'élections présidentielles qui n'ont été ni libres ni régulières. ; sexe féminin

Désignée par le règlement (UE) 2018/88 du 22/01/2018, modifié par les règlements (UE) 2019/1169 du 08/07/2019, (UE) 2019/1891 du 11/11/2019

* Xavier Antonio Moreno Reyes

Renseignements complémentaires : secrétaire général du Conseil électoral national (CNE) ; responsable d'avoir approuvé des décisions du CNE qui ont porté atteinte à la démocratie au Venezuela et notamment contribué à la mise en place de l'Assemblée constituante illégitime et à la manipulation du processus électoral ; sexe masculin

Désigné par le règlement (UE) 2018/899 du 25/06/2018, modifié par le règlement (UE) 2019/1169 du 08/07/2019